



ADMINISTRATION COMMUNALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi	15 h 00 à 18 h 00
Mardi, mercredi	09 h 00 à 11 h 00
Vendredi	FERME

RAPPEL / INFORMATIONS PROCHAINES VOTATIONS ET ELECTIONS

Suite à des erreurs remarquées lors des dépouillements (vote nul), l'administration communale vous informe de ce qui suit :

Le bureau de vote (*au rez-de-chaussée de l'administration communale de Basse-Allaine, rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche*) est ouvert les dimanches de votations/élections, de 10h00 à 12h00.

Explications pour le vote par correspondance :

A) COMMENT VOTER :

Ouvrir l'enveloppe de transmission par la languette sans la déchirer, car vous en aurez besoin si vous votez par correspondance. Si vous la déchirez en l'ouvrant, vous pouvez en demander une nouvelle auprès de l'administration communale.



B) EXPRIMER SA DECISION :

POUR LES VOTATIONS

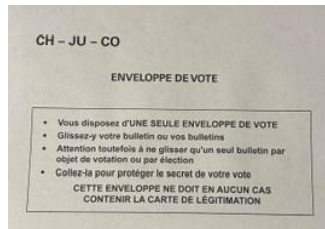
Remplir au stylo chaque bulletin de vote en répondant aux questions posées par OUI ou par NON et si vous ne souhaitez pas donner votre avis n'inscrivez rien (vote blanc).



C) DEUX METHODES POUR TRANSMETTRE SON VOTE :

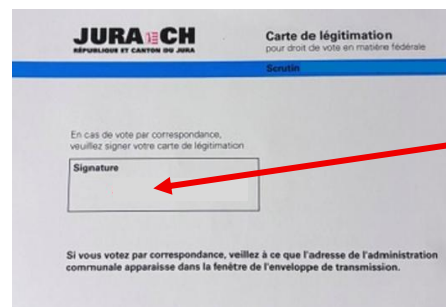
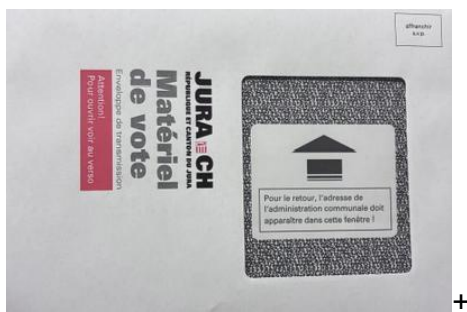
1. Insérer les bulletins dans la petite enveloppe (grise, format C6)

Glisser les bulletins de vote et/ou les bulletins électoraux dans la petite enveloppe de vote puis la fermer. Ne glisser qu'un seul bulletin pour une même votation ou une même élection. A noter également, une enveloppe par électeur.



2. Insérer l'enveloppe de vote dans l'enveloppe de transmission (avec fenêtre, format C5)

Glisser la petite enveloppe qui contient les bulletins et la **carte d'électeur signée** dans l'enveloppe de transmission. A noter également, **une enveloppe par électeur**. N'utiliser que l'enveloppe prévue à cet effet, l'envoi dans d'autres enveloppes ne sera pas considéré.



3. Vérifier l'adresse

Contrôler que l'adresse du bureau communal apparaisse bien dans la fenêtre transparente de l'enveloppe de transmission.

4. Fermer l'enveloppe de transmission

Fermer l'enveloppe de transmission, coller un timbre et la remettre à la poste. Vous pouvez aussi déposer celle-ci dans la boîte aux lettres communale (dernier délai le jour de la votation/élection à 10h00 sans timbre, ou au guichet de l'administration communale selon les heures d'ouverture.

Les enveloppes ne doivent montrer aucun signe distinctif.

En espérant que ces informations puissent vous être utiles.

Au nom du Conseil communal.
Courtemaîche, le 31 août 2026